

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Adopté

N° CF1053

AMENDEMENT

présenté par

Mme Nosbé, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiroir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 49**ÉTAT B****Mission « Outre-mer »**

null

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	0	110 093 515
Conditions de vie outre-mer	110 093 515	0
TOTAUX	110 093 515	110 093 515
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement nous proposons de renforcer la dotation de continuité territoriale a minima à hauteur de la dotation de continuité territoriale attribuée à la Corse.

Le dispositif de continuité territoriale a été créé en 1976 en Corse pour répondre aux problèmes de desserte aérienne et il consiste aujourd'hui en une dotation annuelle de l'État qui s'élève à 187 millions € de nouveau pour 2026.

La dotation de continuité territoriale Outre-mer s'élève pour 2026 à seulement 76,9 millions d'euros.

Si l'on rapporte les deux budgets à la population, cela signifie que l'État débourse 187 millions € par an pour environ 360 000 Corses, et 76 millions € pour quelques 2,8 millions d'ultramarins, soit 519€ par habitant de la Corse contre 27€ par habitant des Outre-mer.

Les tarifs des vols entre les Outre-mer et l'hexagone continuent d'être extrêmement élevés ce qui a pour conséquence de priver les ultramarins de se déplacer, notamment pour voir leur famille. Rappelons que, à l'exception de la Guyane, les territoires d'Outre-mer sont des îles, et que les moyens de transports ne peuvent être que l'avion ou le bateau.

Nous demandons a minima que la dotation de continuité territoriale Outre-mer soit équivalente à celle de la Corse.

Cette demande rejoint notamment un avis adopté le 22 octobre 2024 par le Conseil économique social et environnemental (CESE) qui appelle à renforcer les crédits et dispositifs de continuité territoriale pour les Outre-mer. Cela est d'autant plus important que le nombre de bénéficiaires de la continuité territoriale Outre-mer a augmenté de +14% en 2024 par rapport à 2023 (83 323 bénéficiaires).

Afin de respecter les règles de recevabilité budgétaire, cet amendement prélève 110 093 515 euros en AE et en CP de l'action 01 – Soutien aux entreprises du programme 138 "Emploi Outre-mer" pour abonder l'action 03 - Continuité territoriale du programme 123 Conditions de vie Outre-mer en AE et CP . Nous rappelons que nous appelons le Gouvernement à lever le gage.